16· Question de Fatiha Aggoune relative au contrôle exercé par les services de l'Etat sur les polices municipales

Monsieur le Préfet,

Les récents événements survenus dans plusieurs communes françaises nous interrogent sur les conditions dans lesquelles l'État exerce son contrôle sur les polices municipales et sur les garanties apportées au respect des principes de la République.

À Villeneuve-Saint-Georges, sept agents de la police municipale sont poursuivis pour des faits de violences aggravées, alors même que les effectifs du service sont passés de 4 à 18 agents en une seule année. Une enquête de France 2 a également révélés des propos racistes tenus par des policiers municipaux de la commune. À Carcassonne, la diffusion récente d'une vidéo récente montrant plusieurs policiers municipaux tenir des propos racistes, xénophobes, sexistes et homophobes a conduit à la suspension de plusieurs agents et à l'ouverture d'une enquête judiciaire. Le Ministère de l'Intérieur s'est également engagé à faire examiner, par ses services d'inspection, le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du service de police municipale concerné.

Ces situations rappellent que, si les policiers municipaux sont placés sous l'autorité du maire, ils ne sont pas pour autant soustraits au contrôle de l'État. Le Code de la sécurité intérieure prévoit notamment que les agents sont agréés par le représentant de l'État et le procureur de la République et que cet agrément peut être suspendu ou retiré. Il prévoit également la possibilité, notamment à la demande du Préfet, de faire procéder à une vérification de l'organisation et du fonctionnement d'un service de police municipale par les services d'inspection de l'État.

Aussi, dans ce contexte, nous souhaiterions savoir quelles mesures concrètes **vous mettez en œuvre dans le Val-de-Marne pour vous assurer du respect, par les agents de police municipale, de leurs obligations déontologiques, du respect des droits des personnes et des principes de la République.**

Combien d'évaluations, d'inspections ou de contrôles des services de police municipale ont été réalisés par les services de l'État dans le Val-de-Marne au cours de l'année 2025, et quelles en ont été les principales conclusions ? Combien de demandes de suspension ou de retrait d'agrément concernant des agents de police municipale ont été examinées par les services de l'État en 2025, et quelles suites leur ont été données ?

Quels dispositifs permettent aujourd'hui aux services de l'État d'être informés de faits susceptibles de contrevenir aux obligations déontologiques, au respect des droits des personnes ou aux principes de la République de la part d'un agent de police municipale ? Enfin, au regard des événements récents survenus dans plusieurs communes françaises, quelles mesures envisagez-vous de mettre en place afin de renforcer le suivi et le contrôle des polices municipales du Val-de-Marne ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Fatiha AGGOUNE,
Conseillère départementale – Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly
Présidente du groupe Val-de-Marne en Commun – PCF et citoyen·nes